



Autorisation d'installation pour les installations domestiques

Réglementations pour les installations
de gaz naturel et d'eau potable

Durée de validité

Combien de temps le certificat est-il valable?

Il est valable cinq ans à partir de la date d'émission. Le renouvellement de la certification doit être demandé au moins six mois avant la date d'expiration.

Coûts

Combien coûte la certification?

Les frais d'inscription dans le Registre des personnes et pour le traitement des documents est de 125 francs par certificat.

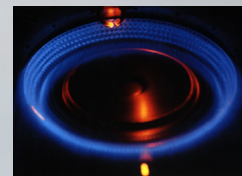
Registre

Où sont publiées les personnes certifiées?

Sur le site internet de la SSIGE www.ssig.ch/registre.

Informations supplémentaires et adresse de contact

Société Suisse de l'Industrie
du Gaz et des Eaux SSIGE
Heinz Hekele
Grütlistrasse 44, Case postale 2110
8027 Zurich
Téléphone: 044 288 33 33
h.hekele@svgw.ch
www.svgw.ch/register



Autorisation d'installation pour les installations domestiques

L'essentiel de la Directive GW1 et des Règlements GW101 et GW102

Règlement

Quel est l'objectif de la certification des personnes ou de la Réglementation de la SSIGE correspondante?

La SSIGE a unifié les exigences pour les personnes exécutant des travaux d'installation. Sur www.ssig.ch, elle tient un registre centralisé des personnes certifiées et donc autorisées à exécuter des installations.

Réglementation

Quelles parties de la Réglementation de la SSIGE traitent le thème de l'autorisation d'installation?

La Directive GW1 et les Règlements GW101 (eau potable) et GW102 (gaz naturel) décrivent les compétences techniques qu'une personne doit posséder pour obtenir une autorisation d'installation.

Avantages

Quels avantages apporte le Registre des personnes?

Ceux qui se font inscrire ne doivent demander qu'une seule fois l'autorisation d'installation. Les installateurs sanitaires économisent des frais administratifs et peuvent augmenter leur compétitivité grâce à un plus grand domaine d'activités. Les distributeurs et communes peuvent déterminer plus facilement quelles personnes de leur région sont habilitées à exécuter des installations.

Entreprise

Le certificat est-il valable pour une personne ou une entreprise?

Si un employé d'une entreprise sanitaire est certifié, toute l'entreprise est habilitée à exécuter des installations.



Exigences

Quelles exigences doivent être remplies pour obtenir un certificat de la SSIGE?

La SSIGE exige désormais un approfondissement ciblé du secteur du gaz et des eaux, conformément aux Règlements GW101 (eau potable) et GW102 (gaz naturel). L'examen de maîtrise, souvent exigé jusque là, est supprimé. Les exigences pour des activités moins complexes comme les travaux de maintenance ont été réduites.

Procédé

Comment puis-je obtenir une autorisation d'installation?

Ceux qui souhaitent demander une autorisation d'installation et une inscription dans le Registre des personnes doivent envoyer les documents à la SSIGE. Le formulaire de demande est disponible par téléchargement à l'adresse www.ssig.ch/registre.

Domaine d'application

Où l'autorisation d'installation est-elle valable?

Elle est valable dans toutes les communes de Suisse. En raison du principe d'autonomie, celles-ci sont néanmoins libres de se soumettre à la Réglementation de la SSIGE. Ainsi, l'autorisation d'installation est uniquement valable dans les communes qui renvoient explicitement à la GW1 dans leur règlement d'approvisionnement. Plus de communes le font, plus le Registre des personnes est utile.

Certificats

Quels types de certificats puis-je demander?

Il existe un certificat pour les travaux d'installations à usage domestiques pour l'eau potable (WH1) et le gaz naturel (GH1) et un pour les travaux d'entretien sur les installations domestiques d'eau potable à usage domestique (WH2).